

À l'ouverture de la séance du 15 décembre 2022, 20 membres sont présents ou représentés (36 membres en exercice, 14 membres présents, 6 procurations).

1. Procès-verbal du CA

1.1 Procès-verbal du Conseil d'administration du jeudi 7 juillet 2022 - vote

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 7 juillet 2022 est approuvé.
Cette décision est adoptée à la majorité avec 19 voix pour et 1 abstention.

2. Vie de l'Etablissement

2.1 Plan de sobriété énergétique – vote

Le plan de sobriété énergétique de l'Université est approuvé.
Cette décision est adoptée à la majorité avec 29 voix pour et 2 abstentions.
Des membres porteurs de procurations ayant rejoint la réunion en cours de séance.

2.2 Modifications de la délibération CA036-2019 du 25 avril 2019 relative aux remboursements des frais de mission - vote

Les frais de missions applicables aux missions effectuées à compter du 1^{er} janvier 2023 sont approuvés.
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 31 voix pour.

3. Prospective et moyens

3.1 Architecture budgétaire 2023 - vote

L'architecture budgétaire de l'année 2023 est approuvée.
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 31 voix pour.

3.2.1 Budget initial 2023 – Etablissement principal et tableau des emplois 2023 – vote

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 2 071 ETPT dont 1 490 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 581 ETPT hors plafond d'emplois législatif

Pour le budget principal :

- 201 401 327 € d'Autorisations d'Engagement (AE) dont :
 - 149 014 717 € personnel
 - 32 573 533 € fonctionnement
 - 19 813 077 € investissement
- 197 160 747 € de Crédits de Paiement (CP) dont :
 - 149 014 717 € personnel

- 28 614 329 € fonctionnement
- 19 531 701 € investissement

- 184 653 465 € de prévisions de recettes (RE)

- - 12 507 282 € de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes pour le budget Principal :

- - 5 429 547 € de résultat patrimonial
- - 2 045 093 € d'insuffisance d'autofinancement
- - 6 079 372 € de variation de fonds de roulement
- - 12 630 204 € de variation de trésorerie

Le budget initial 2023 et le tableau des emplois 2023 concernant le budget principal sont approuvés.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 21 voix pour, 5 oppositions et 5 abstentions.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires de l'Etablissement, du principal et de la Fondation, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale de l'Etablissement, du principal et de la Fondation et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

3.2.2 Budget initial 2023 – Budget annexe de la Fondation – vote

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

Pour le budget annexe de la Fondation :

- 123 000 € d'Autorisations d'Engagement (AE) dont :
 - 123 000 € fonctionnement

- 123 000 € de Crédits de Paiement (CP) dont :
 - 123 000 € fonctionnement

- 123 000 € de prévisions de recettes (RE)

- Un solde budgétaire nul

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes pour le budget de l'Etablissement (Principal et Fondation) :

- Un résultat patrimonial nul
- Une capacité d'autofinancement nul
- Une variation de fonds de roulement nul
- Une variation de trésorerie nul

Le budget initial 2023 concernant le budget annexe de la Fondation est approuvé. Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 31 voix pour.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires de l'Etablissement, du principal et de la Fondation, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale de l'Etablissement, du principal et de la Fondation et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

3.3 Financements CVEC – programmation 2023 des actions financées par le produit de la CVEC – vote

La programmation 2023 des actions financées par le produit de la CVEC est approuvée. Cette décision est adoptée à la majorité avec 19 voix pour, 6 voix contre et 6 abstentions.

3.4 Appel à cotisation Anjou interlangues 2022-2023 – vote

Le montant de la part fixe que l'Université d'Angers doit verser au profit d'Anjou-Interlangues pour l'année 2022-2023, de 17 160,00 euros, est approuvé. Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 31 voix pour.

4. Enseignements et conventions

4.1 Parcoursup : attendus locaux

Les attendus locaux dans le cadre de Parcoursup sont approuvés. Cette décision est adoptée à la majorité avec 27 voix pour, 3 oppositions et 1 abstention.

4.1.1 Parcoursup : Critères d'examen des vœux

Les critères d'examen des vœux dans le cadre de Parcoursup sont approuvés. Cette décision est adoptée à la majorité avec 27 voix pour, 2 oppositions et 2 abstentions.

4.1.2 Parcoursup : capacités d'accueil

Les capacités d'accueil pour l'année universitaire 2023-2024 sont approuvées. Cette décision est adoptée à la majorité avec 24 voix pour, 5 oppositions et 2 abstentions.

4.2 Trouver Mon Master - Attendus locaux

Les attendus locaux des Masters pour l'année universitaire 2023-2024 sont approuvés. Cette décision est adoptée à la majorité avec 27 voix pour et 2 oppositions. Un membre porteur d'une procuration ayant quitté la réunion en cours de séance.

4.2.1 Trouver Mon Master - Critères d'examen des vœux

Les critères d'examen des vœux des Masters pour l'année universitaire 2023-2024 sont approuvés. Cette décision est adoptée à avec 27 voix pour et 2 oppositions.

4.2.2 Trouver Mon Master - Capacités d'accueil

Les capacités d'accueil pour l'année universitaire 2023-2024 sont approuvées.
Cette décision est adoptée à la majorité avec 24 voix pour, 2 oppositions et 3 abstentions.

4.3 Nombre et répartition des places ouvertes en deuxième année des filières de santé : Septembre 2024

Le nombre et la répartition des places ouvertes en deuxième année des filières de santé pour septembre 2024 sont approuvés.
Cette décision est adoptée à la majorité avec 27 voix pour et 2 abstentions.

5. Ressources humaines

5.1 Modifications de la délibération n° CA011-22 du 14 mars 2022 relative aux lignes directrices de gestion indemnitaires de l'UA – vote

Les modifications des lignes directrices de gestion Régime Indemnitaire des Personnels Enseignants et Chercheurs (RIPEC) sont approuvées.
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 14 voix pour, 6 oppositions et 5 abstentions.

Des Membres porteur de procurations ayant quitté la réunion en cours de séance.

6. Recherche

6.1 Convention de coopération avec la SATT Ouest Valorisation – vote

La convention de coopération avec le SATT Ouest Valorisation est approuvée.
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

7. Affaires générales et statutaires

7.1 Ordre de mission permanent du Président – vote

L'ordre de mission permanent du Président est approuvé.
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

7.2 Modifications des statuts et du Règlement intérieur de l'Université – Création du CSA – vote

Les modifications des statuts et du Règlement intérieur de l'Université réalisées à la suite de la création du comité social d'administration (CSA) sont approuvées.
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

Fait à Angers, en format électronique

*Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services*

Didier BOUQUET

Signé le 19 décembre 2022